L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 AVRIL 1894.

# PETITES ANNONCES.

L. J. CHURCHILL,
**AGENT DE PROPRIETES,**
16 Place Commercial.

DEMANDEZ OU ECRIVEZ-NOUS DE NOUS ENVOYER NOTRE NOUVELLE LISTE DE PROPRIÉTÉS A VENDRE.
**CHURCHILL,**
**Agents de Propriétés Foncières.**
8 av

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

**DEMANDES.**

GASOLINE 36 gal., huiles, stoves, lampes, etc. F. Peconi, 66 Chartres. Téléphone 1007. 24 mars—1m

ON désire acheter antiques, bronze, ancien ameublement découpé, pendules, tableaux, vieilles porcelaines, plats, assiettes, ornements et argenterie. Adresser P. Finkinstine, en ville. Boîte de Poste No 1.756. 13mars—30f

**A VENDRE.**

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellison, encoignure Ste-Anne et Royale. 8 av—1m

**A LOUER**

A LOUER—Dans le centre du Douzième District une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Louis Ernest Chassaniol.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division A—Attendu que Mme Marie Mercedes Chassaniol, née Parra, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Ernest Chassaniol, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE.
5 av—5 8 14 Greffier.

**Succession de J. N. Lafargue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,258—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lafargue, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les tondis distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
30 mars—30—av 4 8 Greffier.

**Succession du Dr Jas Carter et femme**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,737—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Virginia G. Carter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,272—Division B—Attendu que Louisa Jungblut, femme du William H. Kern, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Michael John Kernaghan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,250—Division B—Attendu que Daniel William Kernaghan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael John Kernaghan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 avril—5 8 14 Greffier.

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,218—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Chéri E. Carrazio, soit convoquée en vue de nommer Théodule Buisson, notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI le 18me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 avril—3f av 7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,619. Division B—Abbott & Diboll vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite en cette affaire par Abbott & Diboll et par R. W. Abbott et J. C. Diboll soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers Qu'une réunion des créanciers du faisant société de R. W. Abbott et de J. C. Diboll soit convoquée et tenue, conformément à la loi, par devant Théodore Bonzan, notaire public de cette ville, commençant le 12me jour de mai 1894, à 11 h. A. M. Que Geo. C. Prévost, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Abbott et Diboll, et du dit R. W. Abbott et du dit J. C. Diboll soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7avril—3f av 10mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42 267—Division E—Wm W. Charlton & Co., etc. vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires Wm. Wm W. Charlton et Charles H. Marks, individuellement et comme associés de la maison commerciale de Wm W. Charlton & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 7me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 avril—3f av 7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,322—Division C—Attendu que Louisa Jungblut, femme du William H. Kern, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Wm L. Forster.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40 259—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Minnie Morgan Forster, veuve de William Forster, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
6 avril—6 10 15 Greffier.

**Succession de Louis Ernest Chassaniol.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division A—Attendu que Mme Marie Mercedes Chassaniol, née Parra, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Ernest Chassaniol, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 av—5 8 14 Greffier.

**Succession de J. N. Lafargue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,258—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Joseph Lafargue, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
30 mars—30—av 4 8 Greffier.

**Succession du Dr Jas Carter et femme**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,737—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Virginia G. Carter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,272—Division B—Attendu que Louisa Jungblut, femme du William H. Kern, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Michael John Kernaghan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,250—Division B—Attendu que Daniel William Kernaghan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael John Kernaghan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 avril—5 8 14 Greffier.

## AVIS AUX OREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,218—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Chéri E. Carrazio, soit convoquée en vue de nommer Théodule Buisson, notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI le 18me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.
Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—3f av 9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,619. Division B—Abbott & Diboll vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite en cette affaire par Abbott & Diboll et par R. W. Abbott et J. C. Diboll soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers Qu'une réunion des créanciers du faisant société de R. W. Abbott et de J. C. Diboll soit convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant Théodore Bonzan, notaire public de cette ville, commençant le 12me jour de mai 1894, à 11 h. A. M. Que Geo. C. Prévost, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Abbott et Diboll, et du dit R. W. Abbott et du dit J. C. Diboll soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7avril—3f av 10mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42 267—Division E—Wm W. Charlton & Co., etc. vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des pétitionnaires Wm. Wm. Charlton et Charles H. Marks, individuellement et comme associés de la maison commerciale de Wm W. Charlton & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 7me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 avril—3f av 7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,322—Division C—Attendu que Louisa Jungblut, femme du William H. Kern, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Michael John Kernaghan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,250—Division B—Attendu que Daniel William Kernaghan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael John Kernaghan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 avril—5 8 14 Greffier.

**Succession de Louis Ernest Chassaniol.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division A—Attendu que Mme Marie Mercedes Chassaniol, née Parra, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Ernest Chassaniol, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 av—5 8 14 Greffier.

**Succession de J. N. Lafargue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,258—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Joseph Lafargue, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
30 mars—30—av 4 8 Greffier.

**Succession du Dr Jas Carter et femme**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,737—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Virginia G. Carter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,272—Division B—Attendu que Louisa Jungblut, femme du William H. Kern, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Althen, veuve de Henry Jungblut, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
4 avril—4 8 13 Greffier.

**Succession de Michael John Kernaghan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,250—Division B—Attendu que Daniel William Kernaghan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael John Kernaghan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
5 avril—5 8 14 Greffier.

## AVIS AUX OREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,218—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Chéri E. Carrazio, soit convoquée en vue de nommer Théodule Buisson, notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI le 18me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.
Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—3f av 9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,619. Division B—Abbott & Diboll vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite en cette affaire par Abbott & Diboll et par R. W. Abbott et J. C. Diboll soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers Qu'une réunion des créanciers du faisant société de R. W. Abbott et de J. C. Diboll soit convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant Théodore Bonzan, notaire public de cette ville, commençant le 12me jour de mai 1894, à 11 h. A. M. Que Geo. C. Prévost, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Abbott et Diboll, et du dit R. W. Abbott et du dit J. C. Diboll soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7avril—3f av 10mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42 267—Division E—Wm W. Charlton & Co., etc. vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des pétitionnaires Wm. Wm W. Charlton et Charles H. Marks, individuellement et comme associés de la maison commerciale de Wm W. Charlton & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 7me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Alf. H. Flemming Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 avril—3f av 7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,322—Division C